

L'influent

SCFP 2057

Nous contacter : 450-492-3410 # 1993

Décembre 2015

No 2

Message de la présidente Anick Hamel

Nous venons de passer toute une année! Négociation et mobilisation ont fait partie de la vie syndicale en vue d'obtenir une convention collective à la hauteur du travail que nous effectuons.

Grâce à **votre implication**, grâce à **votre mobilisation**, le comité de négociation sectorielle nous a annoncé le 29 novembre qu'une entente de principe avait été signée. Grâce à chacun de vous, le comité patronal a reculé sur la majorité de ses demandes et surtout, nous avons obtenu des gains! Au moment de l'écriture de ces lignes (le 4 décembre) ne restait que la table centrale pour finaliser nos conditions de travail. Les points litigieux qui demeurent sont la retraite et le salaire. Lorsque toutes les tables seront finalisées, vous serez convoqués à une assemblée générale. Vous serez appelés à voter pour entériner ou non l'entente de principe. Vous êtes les décideurs, ne l'oubliez pas!

En mon nom et au nom des membres du comité exécutif, je tiens à vous remercier pour votre appui, votre mobilisation et votre solidarité. Je vous souhaite un merveilleux temps des fêtes entourés de votre famille et amis. Profitez pleinement de ces journées pour refaire le plein d'énergie et savourez les bons moments. Que l'année 2016 vous permette d'atteindre vos objectifs et continuez toujours de vous fixer des rêves à réaliser, cela permet d'aller plus loin !

À l'intérieur !

COMITÉS

FONDS DE SOLIDARITÉ

PIB

DÉLÉGUÉE SOCIALE

LES BULLES À RENÉ
(René Lavoie)

NOTRE HISTOIRE

BILAN CSST-INVALIDITÉ

SERVICE DE GARDE

SOUTIEN MANUEL

COUP DE CHAPEAU

VOS DROITS...

AFFECTATION

ASSURANCE COLLECTIVE



COMITÉS

GRIEFS

Un petit mot pour le comité de griefs : il n'y a eu que deux rencontres depuis le début de l'année. Ce que je peux en dire c'est que les dossiers ne progressent pas à notre goût car nous sommes toujours en attente pour le suivi des dossiers.

Il reste une réunion avant les Fêtes. Les statistiques pour l'année 2012: 94 griefs déposés dont 35 mesures disciplinaires. En tout, nous avons 315 griefs actifs et il y a eu 26 griefs de réglés durant l'année. Douze griefs sont en voie de désistement en 2013. Le comité se fixe pour but de doubler les règlements de grief tout dépendant de la bonne volonté du côté patronal.

RETRAITE

La formation pour la préparation à la retraite, offerte par le SFCP, s'est déroulée du 9 au 11 novembre dernier. Des représentants de la RRQ, de la CARRA et de la Capitale sont venus donner des conseils aux membres qui désiraient la préparer et même la prendre bientôt.

La prochaine formation aura lieu en novembre 2013. Surveillez nos publications pour les dates.

CSST-INVALIDITÉ

Lors d'un retour au travail à temps complet après une invalidité, est-on obligé de prendre nos vacances. La réponse est **oui** selon la clause 5-6.02. Par contre, exceptionnellement, il peut y avoir entente entre tous les partis pour convenir d'une autre façon de faire.

Clause 5-6.02 : les vacances doivent se prendre normalement au cours de l'année financière suivant celle de leur acquisition. La personne salariée absente du travail, à la suite d'une invalidité ou d'une lésion professionnelle au moment où elle doit prendre ses vacances, peut reporter ses vacances à une autre période de la même année financière ou si elle n'est pas de retour au travail à l'expiration de l'année financière.

Lors du retour au travail, à la suite d'une longue invalidité, la personne salariée doit épuiser les jours de vacances de sa banque. Toutefois, la personne salariée peut conserver un solde de jours de vacances lui permettant de bénéficier, à l'été qui suit son retour au travail, du nombre de jours de vacances auquel elle aurait eu droit si elle n'avait pas été en invalidité

PERFECTIONNEMENT

Le comité de perfectionnement a offert des formations en informatique et en français cet automne. Ces cours ont été très populaires.

Vu le nombre élevé de participants, d'autres formations sont prévues en début d'année 2016. Nous vous ferons parvenir le formulaire d'inscription après les vacances de Noël. N'oubliez pas que ces formations sont sous forme de projet collectif et ainsi n'affecte pas le 500\$ qui vous est disponible pour d'autres formations. Alors, faites vos demandes au comité le plus tôt possible si une formation vous intéresse.

Fonds de solidarité

Nous vous avons fait parvenir de l'information sur les fonds de solidarité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Alain Trudel, Mario Carpentier et Alain Goyette. Ils vous visiteront à partir du 7 janvier 2013.

Question : à partir de quel montant puis-je acheter un REER ?

Réponse : à partir de 5\$ par paie. On soustrait le crédit de 30% et les crédits REER alors le 5\$ ne vous coûte que 2.07\$ net par paie.

Question : je veux acheter un REER de 1000\$ par année, combien ça va me coûter ?

Réponse : 16.60\$ net par paie.

Question : j'ai «RAPÉ» à la caisse. Est-ce que je peux rembourser au fonds de solidarité ?

Réponse : bien sûr et en plus vous profitez du 30% de crédit supplémentaire. Pour rembourser un rap de 100\$, cela ne vous coûtera que 70\$.

À TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Pour faire suite à la publication du 19 novembre dernier des données de Statistique Canada pour le PIB nominal du Québec pour l'année 2011, une majoration de 0,5%, rétroactive au 1^{er} avril 2012, sera apportée aux échelles salariales conformément à l'entente intervenue avec les organisations syndicales dans le cadre de la dernière période de négociation.

Prenez note que la CSA prévoit effectuer le versement de ces sommes sur la paie du 27 décembre 2012 (dépôt le 21 décembre).

Rappelons que lors de la dernière négociation, il a été convenu qu'une augmentation supplémentaire pouvant atteindre au maximum 0,5 % s'appliquerait si le produit intérieur brut nominal du Québec pour les années 2010 et 2011 était supérieur aux prévisions de croissance de 3,8 % et de 4,5 % respectivement.

Nous savons bien sûr que le PIB nominal pour l'année 2010 a été supérieur à 3,8 %. Or, selon l'ISQ, le PIB nominal pour le quatrième trimestre 2011 a été supérieur à 4,5%. Cependant, la donnée officielle concernant le PIB nominal, c'est Statistique Canada qui la fournit, et celle de 2011 ne sera officialisée qu'en novembre 2012, et versée au plus tard dans les 60 jours de la publication officielle de Statistique Canada. Il faut mentionner que le tout sera rétroactif au 1^{er} avril 2012.

Donc, dès novembre, à l'annonce officielle du PIB nominal, une augmentation de 0,5% s'additionnera au 1% déjà versé depuis le premier avril.





Collecte de sang du président de la CSA

La population a été invitée à se rendre dans l'un des sept établissements scolaires pour cet événement. Je tiens à remercier tous les bénévoles pour avoir contribué à cette réussite mais aussi tous les membres du personnel qui ont profité de l'occasion pour donner de leur sang afin de **sauver des milliers de vies.**



Le temps des Fêtes et l'alcool

Eh oui, les «partys» du temps des fêtes sont déjà commencés. Si vous savez que vous allez prendre un verre, plusieurs options s'offrent à vous ;

- Trouvez-vous un **chauffeur désigné** avant votre soirée.
- Vous pouvez toujours faire appeler un **taxi**.
- Appelez **Opération Nez Rouge** au **1-866- DESJARDINS**.

Comme vous le savez sûrement **Opération Nez Rouge** est de retour pour une **29^{ième}** édition !!! La campagne cette année sera l'une des plus longues de l'histoire. Elle se tiendra du **30 novembre au 31 décembre 2012, de 19h à 4h am**. Il y a même un lancement d'une application mobile pour téléphones **Android** et mise à jour de l'application **iPhone**.

Vous avez envie de **devenir bénévole pour Opération Nez rouge** ??? Allez sur le site d'Opération Nez Rouge <http://operationnezrouge.com/fr/> et remplissez le formulaire d'inscription s'appliquant à votre région.



Donnez au suivant

Comme vous avez pu le constater, il y a des **collectes de denrées non-périssables** dans diverses écoles de notre commission scolaire, afin de venir en aide aux familles démunies pour qu'elles puissent vivre un joyeux temps des Fêtes. Je vous encourage donc à y participer en donnant au suivant. Vous savez, personne n'est à l'abri de ce genre de situation !!! C'est pour cela que sont mis sur pied des organismes tel que «**Les Œuvres de Galilée**» qui effectue la distribution à chaque année des paniers de Noël. Alors faites un **petit geste qui peut faire toute la différence** !!!

Annie Dardé
Déléguée Sociale

NOTRE HISTOIRE

Le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le syndicat avec l'effectif le plus considérable au Canada.

Fort de plus de 455 000 membres d'un océan à l'autre, le SCFP représente tout un éventail de professions. On retrouve les membres du SCFP dans les municipalités, commissions scolaire, hôpitaux et foyers de soins infirmiers; dans les bibliothèques, universités, agences de services sociaux; dans les services hydroélectriques, à la SRC, dans le transport aérien et dans d'autres établissements.

Le SCFP est un syndicat où règne la démocratie; ce sont ses membres qui prennent les décisions et adoptent les politiques à suivre.

À tous les niveaux du syndicat, des assemblées des membres des sections locales aux congrès nationaux, ce sont les membres de la base qui, par un vote à la majorité des voix, décident ce que le syndicat fera : sa manière de fonctionner, les positions à prendre sur des sujets particuliers, les objectifs de l'avenir.

Question : pourquoi le montant que l'on paie pour nos assurances collectives à la CSA est aussi dispendieux ?

Réponse : le prix initial de notre assurance n'est pas plus élevé qu'une autre, par contre notre employeur contribue seulement qu'au minimum de la cotisation soit environ 3 %; ce sont les travailleurs qui absorbent 97 % des coûts de la police d'assurance.

L'assurance médicaments à la croisée des chemins!

À Trois-Rivières le 30 novembre dernier, près de 150 personnes, de toutes les régions du Québec, ont participé pendant une journée à un colloque intitulé

« L'assurance médicaments à la croisée des chemins ».

Avec des invités conférenciers et des ateliers de groupe, cette journée se voulait un moment pour faire le point sur l'avenir de l'assurance médicaments au Québec.

L'ouverture de la rencontre a été faite par Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ, Il déclare : «Nos assurances collectives sont devenues un enjeu de négociation de plus en plus important» ! Durant son allocution, il a dit que le mouvement syndical doit jouer un rôle de premier plan en matière d'assurance médicaments parce qu'il sera de plus en plus difficile de l'assumer. En fait, il va jusqu'à remettre en question le maintien des couvertures et insiste pour dire que le mouvement syndical devrait se mobiliser et ce, rapidement pour revendiquer l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments.

La rencontre s'est poursuivie avec l'urgentologue Alain Vadeboncoeur qui nous a présenté un bref historique des relations qui existent entre les médecins et l'industrie pharmaceutique. Les constats sont troublants! Il y a définitivement une influence indue de l'industrie pharmaceutique sur les habitudes de prescription des médecins, ce que M. Vadeboncoeur définit comme du **marketing de santé** : cela implique que les résultats des études sont toujours plus favorables lorsqu'elles sont financées par l'industrie elle-même et cela influence tout le réseau de la santé.

Quant au second invité, Marc-André Gagnon, professeur adjoint de l'Université Carleton il est venu nous démontrer que le régime hybride actuel n'est pas viable parce qu'il est incapable d'endiguer la hausse des coûts. Il compare notre régime d'assurance médicaments à un « bar ouvert », c'est une catastrophe! Il propose plutôt que le Québec se dote de capacités institutionnelles pour contenir les coûts des médicaments au lieu d'augmenter la contribution des patients et réduire la générosité des couvertures.

En dernière partie de la journée, nous avons travaillé en atelier. Nous devions émettre des idées sur les stratégies syndicales et les actions politiques à adopter pour contrer le lobby pharmaceutique qui nous fait supporter l'augmentation du coût des médicaments toujours grandissant ainsi que trouver des moyens pour arriver à se doter d'un régime public et universel d'assurance médicaments qui serait plus équitable pour tous les Québécois.

René Lavoie

Directeur secteur administratif

SCFP 2057

Service de garde
Convention collective vs
journées pédagogiques

Anick Hamel, présidente

L'appellation «journée pédagogique» est un terme employé dans la convention collective des enseignants.

Pour le personnel de soutien, incluant les services de garde, ces journées sont considérées comme des journées régulières de travail. Tout autre besoin (heures) sont traitées comme du surcroît. Dans la convention collective c'est à la clause 7.1-25 que l'on retrouve le surcroît.

Clause 7.1-25 : lorsque la commission décide de combler un poste temporairement vacant ou un surcroît de travail, pour une durée préalablement déterminée de **5 jours ouvrables et plus...**

Donc, comme cette clause ne peut s'appliquer lors des journées pédagogiques, l'employeur peut utiliser son droit de gérance.

.....

Nous sommes présentement en pourparlers pour officialiser la rétroactivité de la période d'essai pour les personnes qui termineront leur AEP en cours de cette année scolaire. Ce qui leur permettra d'être intégrées au rappel école 2013-2014.

Soutien manuel

Bonjour à tous ! Déjà le mois de décembre qui cogne à notre porte, ce qui annonce l'arrivée des vacances de Noël. Je vous souhaite d'en profiter au maximum pour fêter et bien vous reposer.

Je tiens aussi à dire un gros merci au personnel de soutien manuel qui m'a fait confiance pour un deuxième mandat. À la fin du mois de janvier il y aura une séance d'affectation. Il sera important de vous inscrire car il y aura des postes qui pourraient être intéressants pour vous. Vous devez vous inscrire même si vous ne pensez pas changer de poste. Seules les personnes inscrites pourront participer à cette séance d'affectation.

Au début novembre, un comité a été formé pour étudier les ententes locales en vue de reprendre les négociations avec les ressources humaines. Les points importants vous seront acheminés pour en faire un ordre d'importance car vos choix seront négocier en ordre de priorité.

À la mi-février, je serai en mesure de vous donner les prochaines dates pour les réunions de secteur. Il est important de participer à ces réunions car c'est dans ces moments qu'il y a le plus d'échanges qui peuvent être très positifs pour tout le monde.

Sur ce, il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne année, de la paix, du bonheur et de la santé et le reste suivra.....

Jean-François Laroche, directeur manuel

Question : savez-vous à combien d'appels téléphoniques répondent en moyenne les employés du local syndical par semaine ?

Réponse : ils reçoivent plus de 70 appels concernant une multitude de sujets : les règles de santé sécurité, les heures de travail octroyées sans respecter la liste d'ancienneté, les modalités de remboursement pour les montants trop-payés, les dates de formations offertes pour la retraite ou les sessions de perfectionnement concernant les logiciels fréquemment utilisés à la commission scolaire et encore plus...

Vos droits...

Une convention collective est négociée dans le but d'améliorer vos conditions de travail. La loi sur les normes du travail encadre les conditions des travailleurs. Mais votre convention vous en octroie plus.

Cependant, ces conditions, si personne ne les fait respecter elles pourraient se retrouver dans les enjeux des prochaines négociations. Ce ne sont pas des acquis intouchables !

Dans les prochaines parutions du journal, nous comparerons un article de la loi des normes versus un article de la convention collective.

[★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★]

Loi des normes du travail

Article 79 : période de repas

Sauf une disposition contraire d'une convention collective ou d'un décret, l'employeur **doit** accorder au salarié, pour le repas, une période de 30 minutes sans salaire au-delà d'une période de travail de cinq heures consécutives.

⇒ Il est précisément inscrit une obligation de l'employeur de vous permettre de manger. Nous savons pertinemment que les salariés en s.d.g. qui vont en sortie n'ont pratiquement pas cette période. Il est plus qu'important de faire valoir vos droits.

C'est une loi et personne ne peut se soustraire à une loi, même pas l'employeur.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

COUP DE CHAPEAU

Dans nos prochaines parutions, nous publierons vos coups de chapeau.

Vous nous envoyez votre petit texte explicatif sur pourquoi vous désirez donner un coup de chapeau à un(e) employé(e) de soutien ou membre de votre exécutif. Vous nous donnez son nom, son lieu de travail et son corps d'emploi; ainsi que vos raisons de souligner l'action de cette personne et nous nous ferons un plaisir de le publier afin de le partager avec tous nos membres.



AFFECTATONS



29 JANVIER 2013 auditorium J.B.M.
17 h 30

- Surveillant d'élèves
- Concierge de jour classe I – II
- Concierge de nuit classe I –II
- Ouvrier d'entretien classe II



Pour y participer vous devez obligatoirement vous inscrire sur Fortic (B.V.) et imprimez votre copie comme preuve. Si vous avez besoin d'aide, contactez-vous.

